

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-241

Finances

**ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS MAINTIEN DERNIER COMMERCE
PHARMACIE DE PLOUISY**

L'agglomération a créé puis complété un dispositif de fonds de concours destiné au maintien des derniers commerces par délibération du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2018, complétée les 5 juillet et 15 novembre 2022.

La commune de Plouisy a sollicité l'agglomération pour le versement d'un fonds de concours dans le cadre du projet de rachat de la pharmacie pour permettre la réouverture de celle-ci. En effet, le précédent pharmacien a cessé son activité et rendu sa licence auprès de l'ARS en mars 2019 puis a mis en vente le bâtiment. La commune a alors travaillé à la reprise de l'établissement et a trouvé un repreneur.

Selon l'Agence régionale de santé, la pharmacie de Plouisy couvre une population de 3 000 personnes, alors que la population de la commune avoisine les 2 000 habitants.

Le dossier consiste au rachat du bâtiment de la pharmacie, composé de l'officine au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage ainsi qu'à la réalisation de travaux d'amélioration.

La réouverture de la pharmacie a eu lieu le 15 mars 2022.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détail des principaux postes de recettes		
		Subventions		
Achat du bâtiment	162 500 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	50 000 €	25
Travaux (électricité, plomberie, peinture)	37 500 €	Commune	150 000 €	75
Total des dépenses	200 000 €	Total des recettes	200 000 €	100

Le projet répond aux critères d'éligibilité du fonds de concours. La commune peut prétendre à une aide de 50 000 € correspondant à 25 % du montant plafond de dépenses éligibles s'élevant à 200 000 €.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours de 50 000€ à la commune de Plouisy pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Plouisy.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour-extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU